



Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytswerve,
Ambassadeur, Représentant permanent

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Séance d'information

**La situation en Libye (renvoi à la CPI conformément à la
résolution 1970)**

New York, le 6 novembre 2019

Madame la Présidente,

Je remercie Madame la Procureure Fatou Bensouda pour son rapport écrit et l'exposé fort éclairant qu'elle vient de présenter au Conseil de sécurité.

La Belgique se félicite des progrès enregistrés par le Bureau du Procureur dans les enquêtes en cours et de son travail en vue de présenter des demandes de nouveaux mandats d'arrêts. Nous saluons également le suivi que le Bureau accorde aux hostilités actuelles afin d'examiner si des crimes relevant de la compétence de la CPI ont éventuellement été commis.

Dans le même temps, il est regrettable que les trois mandats d'arrêts délivrés par la Cour n'aient toujours pas pu être exécutés. L'impunité qui en résulte constitue un affront pour les victimes et leurs proches, autant qu'elle porte atteinte à tout espoir de solution pacifique durable à la crise en Libye dont la justice constitue un élément essentiel.

Le Conseil de sécurité ne peut certainement pas rester indifférent face à cette situation alors que c'est lui-même qui a suscité les affaires en cours devant la CPI en adoptant en 2011 la résolution 1970. Dans cette même résolution, il appelait en outre tous les Etats membres des Nations Unies, qu'ils soient ou non Etats parties au Statut de Rome, à coopérer pleinement avec la Cour et le Procureur. Or, nous constatons que le Bureau du Procureur dispose toujours d'informations relatives à la localisation des trois suspects : M. Kadhafi à Zintan, dont les brigades sont les alliées du Gouvernement d'entente nationale ; M. Al-Werfalli dans la région de Benghazi contrôlée par l'Armée nationale libyenne du Général Haftar ; et M. Al-

Tuhamy au Caire en Egypte. La Cour dépendant entièrement de la coopération des Etats dans l'exécution de ses mandats d'arrêts, nous exhortons une nouvelle fois toutes les autorités concernées à faciliter la remise immédiate de chacun des intéressés à la CPI.

A défaut, la Belgique estime que le Conseil de sécurité devrait prendre ses responsabilités en examinant toutes les mesures possibles afin de faciliter l'arrestation et la remise à la Cour des trois suspects. A cet égard, je rappelle que le Conseil pourrait par exemple réfléchir à inscrire sur les listes de sanctions des personnes contre lesquelles la Cour a émis un mandat d'arrêt.

Madame la Présidente,

Dans son rapport, le Bureau du Procureur revient également sur l'approche à deux volets qu'il a adoptée concernant les allégations de crimes commis contre les migrants en Libye. La Belgique salue particulièrement la stratégie du Bureau visant à coopérer avec la Libye et les autres Etats concernés afin d'appuyer les enquêtes et poursuites menées au niveau national. La CPI n'a en effet jamais eu vocation à poursuivre tous les auteurs des crimes les plus graves. Conformément au Statut de Rome, elle est complémentaire des juridictions pénales nationales et n'intervient que si l'Etat n'a pas la volonté ou est dans l'incapacité de mener véritablement à bien l'enquête ou les poursuites. Dans ces circonstances, il faut se féliciter que la stratégie de coopération de la Cour a déjà produit des résultats positifs et concrets dans des enquêtes et poursuites nationales.

Enfin, je voudrais aussi souligner la coopération continue de la MANUL avec la CPI et sa volonté de lui transmettre certains renseignements sur les événements survenus en relation avec le conflit armé en cours. Il faut se réjouir de cette collaboration entre une mission politique spéciale des Nations Unies et la Cour qui pourrait constituer un modèle pertinent à suivre dans d'autres affaires similaires.

Je vous remercie.